



Extrait du registre des arrêtés
De la commune
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° AV2026-08 du 30 janvier 2026
Réglementant le stationnement
Parking du cinéma
Distribution de composteurs

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vu la demande de Loire Forez agglomération–service déchets en date du 15 janvier 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion de la distribution de composteurs organisée par Loire Forez agglomération – service déchets, deux places de stationnement sur le parking du cinéma seront réservées le mercredi 3 juin 2026 de 13 à 19 heures.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par la commune d'Usson-en-Forez.

ARTICLE 3 : La Mairie et le pétitionnaire sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- pétitionnaire

Fait à Usson en Forez le 30 janvier 2026

Le Maire,
Hervé BEAL

